

LIVRET D'ACCUEIL



Les EHPAD des Graves

• Bègles • Cestas • Pessac • Talence



15 CHEMIN DU BIALA - 33610 CESTAS

TÉL. : 05 56 78 13 90

COURRIEL : ACCUEIL@EHPAD-SEGUIN.FR

HORAIRES DE L'ACCUEIL : 9H00 – 17H00

LE MOT DU DIRECTEUR



Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre établissement.

L'ensemble des membres du personnel est à votre disposition pour rendre votre séjour le plus agréable possible. Dès à présent, n'hésitez pas à nous poser toutes les questions que vous souhaitez.

Ce Livret d'Accueil est destiné à vous servir de guide tout au long de votre séjour. Vous y trouverez une présentation de l'organisation de l'établissement et des prestations fournies, ainsi que des indications pour faciliter votre quotidien.

Vous pouvez à tout moment nous faire part de vos remarques, suggestions ou commentaires.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Sommaire

- 01 Présentation de l'établissement
- 02 L'EHPAD : mode d'emploi :
 - L'espace accueil de jour
 - Les frais de séjour
 - Les frais de transport
- 03 Le personnel de l'établissement à votre service :
 - Le personnel de direction et administratif
 - Le personnel d'encadrement des soins
 - Le personnel soignant
 - Le personnel soignant et accompagnant
 - Les services logistiques
- 04 L'accueil de jour au quotidien : renseignements utiles
 - Le transport
 - La prestation d'accueil
 - La restauration, l'hôtellerie
 - Les animations
 - Les soins médicaux et paramédicaux
 - Les locaux collectifs
 - Les règles de conduite en collectivité
 - La sécurité



O1. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

EHPAD SEGUIN



L'EHPAD « Seguin » est un établissement public autonome relevant de la Fonction publique hospitalière. Il est situé au centre bourg de Cestas, entre la forêt des Landes de Gascogne et la métropole bordelaise, dans les Terres de Graves que les amateurs de vin connaissent, à mi-distance entre Bordeaux et le Bassin d'Arcachon. L'établissement profite d'une localisation privilégiée, facilement accessible depuis Bordeaux et à proximité des centres d'activités de la commune.

La structure offre aux résidents un cadre de vie privilégié, paisible et verdoyant

Entièrement restructuré en 2021-2022, l'EHPAD comporte aujourd'hui 80 lits d'hébergement permanent, 6 lits d'hébergement temporaire dont un hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation, 6 places d'accueil de jour. L'établissement dispose également d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) au bénéfice des résidents, d'une capacité de 12 places.

L'accueil de jour est un lieu de vie construit au sein de l'EHPAD pour accueillir, dans la journée, des personnes âgées du territoire atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies neurodégénératives. Il s'agit d'une solution de répit pour les aidants d'une personne âgée de plus de 60 ans, en perte d'autonomie. Il permet un accompagnement à la journée avec des activités stimulantes.

LA DIRECTION COMMUNE

EHPAD SEGUIN

Depuis le 1^{er} août 2022, l'EHPAD « Seguin » fait partie intégrante de la direction commune « Les EHPAD des Graves », composée de 4 EHPAD publics autonomes :

- EHPAD « Manon Cormier » à Bègles
- EHPAD « Seguin » à Cestas
- EHPAD « Le Jardin des Provinces » à Pessac
- EHPAD « Château Gardères à Talence

2022

La gouvernance est assurée par une directrice générale, directrice de l'EHPAD « Le Jardin des Provinces » et de trois directeurs délégués sur les trois autres établissements.

L'objectif de ce regroupement est de travailler ensemble afin de s'enrichir mutuellement, d'améliorer et d'harmoniser les pratiques professionnelles. La direction commune est l'expression d'un engagement collectif au sein d'un même territoire. La nouvelle phase de la direction commune est désormais de déployer ses pôles fonctionnels :



Pôle Finances
EHPAD “Manon Cormier”



Pôle Ressources humaines
EHPAD “Seguin”



Pôle Logistique
EHPAD “Le Jardin des Provinces”



Pôle Qualité
EHPAD “Château Gardères”

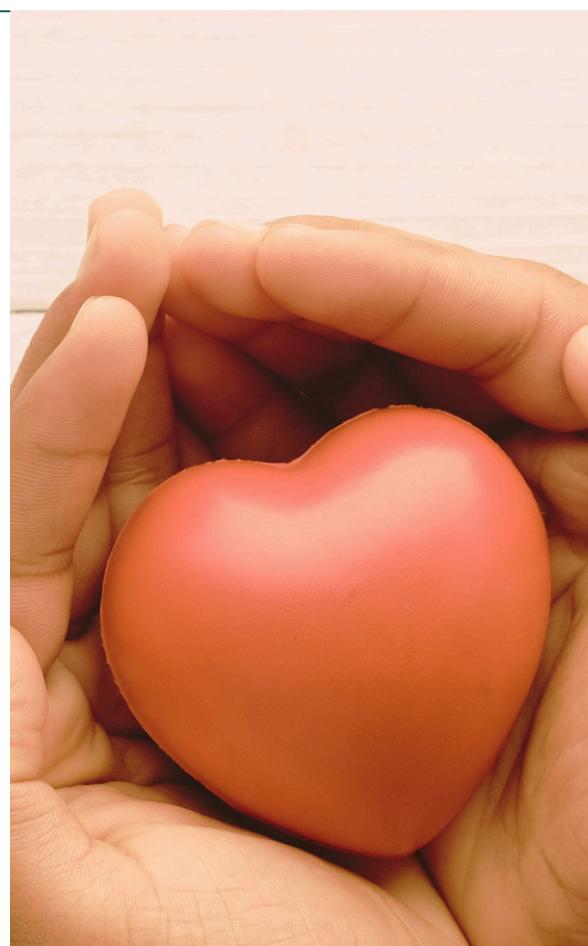
MISSION DE L'ACCUEIL DE JOUR

La mission de l'accueil de jour de l'EHPAD « Seguin » est d'accueillir des personnes âgées d'au moins 60 ans en perte d'autonomie, du fait de troubles ou d'altérations des fonctions cognitives (Alzheimer ou maladies apparentées) vivant à domicile.

Les objectifs de l'accueil de jour sont :

- Maintenir la personne âgée dans son environnement familial et social,
- Maintenir les capacités et facultés du bénéficiaire en respectant ses habitudes de vie,
- Favoriser le lien social relationnel au travers d'activités développant les échanges et l'estime de soi,
- Prévenir, apaiser et réduire les troubles comportementaux et psycho-affectifs,
- Soulager et aider les aidants familiaux,
- Préparer progressivement à l'entrée en institution.

L'EHPAD dispose de 6 places par jour au sein de l'accueil de jour. Il est ouvert du lundi au vendredi, sauf les jours fériés.



02. L'ACCUEIL DE JOUR : MODE D'EMPLOI

EHPAD SEGUIN

L'ACCUEIL DE JOUR

L'espace dédié à l'accueil de jour est situé au rez-de-chaussée de l'établissement. Les locaux sont équipés d'une salle d'activité et de repas, d'une cuisine, d'un salon avec télévision, d'un espace de repos avec des sanitaires et d'une salle de bain.

Un espace extérieur est également dédié à l'accueil de jour avec une terrasse et un jardin thérapeutique.

Le personnel de l'établissement assure le nettoyage de cet espace. Quant aux petites réparations, elles sont assurées par le service technique.



LE PAIEMENT

- Payer votre séjour :

L'accueil de jour dont vous bénéficiez vous est facturé tous les mois. Le tarif est décidé chaque année par les autorités et doit être payé chaque mois. Si vous le souhaitez, vous pouvez mettre en place un prélèvement automatique pour faciliter les paiements mensuels.



Le prix de journée comprend le déjeuner, les différentes activités au sein de l'établissement et le transport, le cas échéant.

- Frais de transport :

L'établissement assure quotidiennement le transport entre le domicile et l'EHPAD, sous réserve d'un périmètre géographique limité à la commune de Cestas et aux communes limitrophes.



Vous pouvez donc à ce titre bénéficier de ce transport. Les frais de transport sont compris dans le prix de journée.

03. LE PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT

EHPAD SEGUIN

LE PERSONNEL DE DIRECTION ET ADMINISTRATIF :

Le service administratif d'un EHPAD gère l'accueil, les budgets et les ressources humaines afin de garantir le bon fonctionnement de la structure et de répondre aux besoins des résidents.



Le Directeur, Clément LAFITTE

Garant de la qualité des prestations de l'établissement, la directrice organise et accompagne ses équipes.

Il est responsable des ressources humaines, du développement professionnel de ses collaborateurs et de leurs conditions de travail.

Il gère le budget et est responsable de la pérennité financière de l'établissement.

Il entretient un réseau relationnel facilitant l'intégration et le développement de l'établissement dans le réseau de soins régional.



Anne-Sophie AVOIE

Responsable Comptabilité et finances



Chloé ABOULKHEIR

Responsable Ressources humaines



Nadège CASTAING

Responsable accueil / admissions



LE PERSONNEL MÉDICAL ET SOIGNANT :



Le médecin coordonnateur, Carine FOUCAUD

Le médecin coordonnateur de l'EHPAD a pour mission d'élaborer et de faire vivre, en collaboration avec l'équipe soignante, le projet général de soins et le projet médical de l'établissement. Il s'assure également de la qualité des soins médicaux dispensés aux résidents en coordonnant les professionnels salariés et libéraux, en effectuant des évaluations gériatriques et en participant à l'élaboration des projets personnalisés d'accompagnement. Le médecin coordonnateur donne son avis médical sur les dossiers d'admission et participe à l'élaboration des bonnes pratiques professionnelles et de la politique de l'EHPAD.



La cadre de santé, Marie-Pierre STAYAN

La cadre de santé, membre de l'équipe de direction, exerce des responsabilités d'encadrement auprès des équipes de soins. Elle est garant de la qualité de vie proposée aux résidents, dans le respect de l'éthique professionnelle.



L'assistance de soins en gérontologie, Bénédicte DUPUCH

L'Assistante de Soins en Gérontologie (ASG) est une aide-soignante ou une aide médico-psychologique déjà expérimentée dans la prise en charge de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS :



Les infirmiers encadrent une équipe d'aides-soignants, réalisent les soins dont vous avez besoin, soit à votre initiative, soit selon les prescriptions du médecin : prise de médicaments, pansements, injections... Ils observent et transmettent au médecin traitant des informations sur l'évolution éventuelle de vos signes cliniques.



Le responsable hôtellerie, David DELBOS

Le responsable hôtellerie, membre de l'équipe de direction, exerce des responsabilités d'encadrement auprès des équipes d'hôtellerie. Il travaille en étroite collaboration avec la cadre de santé pour un accompagnement de qualité.



La psychologue, Fanny SAINCET

La psychologue est là pour vous aider en cas de difficultés ou d'événements difficiles, tels que des changements de lieu de vie, des deuils, de l'isolement ou des conflits familiaux. Elle peut vous offrir une écoute attentive et des échanges pour vous accompagner. Elle est également disponible pour les familles qui souhaitent discuter de l'accompagnement de leur proche.



La psychomotricienne, Jennifer PEREZ y ESPADA

La psychomotricienne est là pour traiter les troubles du mouvement et du geste des résidents. Elle est spécialiste de la rééducation des troubles psychomoteurs. A ce titre, elle joue un rôle crucial dans le bien-être et le maintien de l'autonomie de la personne âgée



Les animatrices, Sandrine MAGRY et Anaïs BOUGHAMBOUZ

Les animatrices organisent des activités pour maintenir les liens sociaux, favoriser l'autonomie et le bien-être des résidents. Elles écoutent et établissent une relation de confiance avec eux. Elles planifient, supervisent et coordonnent des animations et des loisirs adaptés pour promouvoir le développement personnel.

LES SERVICES LOGISTIQUES :



Le service technique

Nos trois agents réalisent des interventions techniques. Ils entretiennent et assurent des opérations de première maintenance, ils gèrent le matériel et l'outillage. Ils font également intervenir des prestataires pour toutes les interventions spécialisées (sécurité incendie, maintenance des gros équipements...).



Le service de cuisine

L'équipe de restauration apporte tous ses soins à la conception et à la réalisation des menus qui vous sont servis.

04. L'ACCUEIL DE JOUR AU QUOTIDIEN : RENSEIGNEMENTS UTILES

EHPAD SEGUIN

LE TRANSPORT

Un service de transport est mis en place par l'EHPAD pour les personnes du territoire de Cestas et des communes immédiatement limitrophes qui ne pourraient se déplacer par leurs propres moyens.

Le transport se limite à l'aide et à la montée et/ou à la descente du véhicule. Il est donc nécessaire qu'un proche de la personne accueillie soit présent au départ et au retour, afin de l'accompagner avant son entrée et après sa sortie du véhicule.



Afin d'assurer la tournée de transport de manière optimale, il vous est demandé de vous tenir prêt à partir de 8h30 (habillage et soins réalisés) à votre domicile.

PRESTATION D'ACCUEIL :



La personne accueillie est reçue dans la salle de l'accueil de jour, prévue à cet effet, au sein de l'EHPAD "Seguin". Elle participe à l'ensemble des activités proposées pour ce service.

L'accompagnement des personnes est assuré par un personnel qualifié. Les soins infirmiers sont, en cas d'urgence, assurés par le personnel de l'établissement.

RESTAURATION, HÔTELLERIE :

Nous prenons soin de préparer les repas en collaboration avec une diététicienne pour répondre à vos besoins. Nous respectons les régimes alimentaires prescrits par votre médecin.



Les résidents de l'accueil de jour prennent leur déjeuner au sein du service, sauf évènement particulier (animation, repas festif).

Une collation est également servie l'après-midi.

Le personnel de l'établissement assure également le ménage des locaux.



ANIMATION :



Chaque jour, des ateliers vous seront proposés : atelier bien-être, gym douce, lecture, relaxation, musique thérapeutique, ateliers manuels, danse, chants...



A titre exceptionnel, vous pourrez également être conviés à des événements au sein de l'établissement.

LES SOINS MÉDICAUX ET PARAMEDICAUX :

Le personnel infirmier de l'établissement assure les soins prescrits par le médecin traitant, ainsi que la distribution des médicaments qui sont à la charge du résident. Vous êtes tenu de venir avec votre traitement médical du jour dans un pilulier marqué à votre nom.



Le médecin coordonnateur et la psychologue peuvent être rencontrés sur rendez-vous en cas de besoins.

Devant tout épisode infectieux ou viral, votre accueil est déconseillé.

LES LOCAUX COLLECTIFS :

L'établissement met à votre disposition un espace dédié composé : d'un secrétariat, d'un salon et coin repos, d'une salle d'activités, d'une salle de restauration, d'un accès une salle de bain commune, des sanitaires, d'un jardin sécurisé.



LES RÈGLES DE CONDUITE EN COLLECTIVITÉ :

L'harmonie et le bon fonctionnement de la vie collective supposent le respect de règles de vie commune.

- Respect d'autrui : La vie collective et le respect des droits et libertés impliquent une attitude qui rend la vie commune agréable : politesse, courtoisie, convivialité... Une hygiène corporelle satisfaisante pour vous et votre entourage est indispensable.
- Alcool et tabac : Il est strictement interdit d'amener des boissons alcoolisées (vin, cidre, alcool) dans l'établissement. Conformément à la loi, il est interdit de fumer à l'intérieur de l'établissement.
- Nuisances sonores : L'utilisation de tout système phonique se fera avec discrétion.
- Respect des biens et équipements collectifs : Il est important de veiller à ne pas nuire à la propreté des lieux et de respecter le mobilier mis à disposition.



SÉCURITÉ :

Si vous remarquez quelque chose qui pourrait nuire à une personne ou à un bien, vous devez en informer le personnel ou la direction. L'utilisation d'appareils à carburant liquide, solide ou gazeux sont interdites. Tout appareillage doit respecter les consignes d'utilisation et les normes NF.



NOUS VOUS
SOUHAITONS LA
BIENVENUE A L'EHPAD
SEGUIN !